



SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2012
Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaients Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémy	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Jacques	LEBLOND	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	Commune de Mézos

Etaients également présents :

Melle	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gerardo	DEUSTUA	Chargé de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

Etaients Excusés :

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINÉ	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Romain	BRIEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean	GOURDON	Commune de Mézos

Ordre du jour :

1. Présentation du projet de budget 2012 et demandes de subvention pour l'ingénierie et le fonctionnement
2. Emplois saisonniers : plan d'actions nOmad 2012
3. Point sur l'avancement de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation : présentation du programme d'actions
4. Gestion du personnel :
 - recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « emploi saisonnier » en remplacement du poste actuel (fin de contrat mai 2012)
 - lancement d'une offre de stage « applications numériques dédiées au tourisme »
5. Questions diverses
 - Information SCOT des CC Grands Lacs et Mimizan
 - Evolution des statuts et du calcul des cotisations

1- Présentation du projet de budget 2012 et demandes de subvention pour l'ingénierie et le fonctionnement

M. le Président présente le projet de Budget Primitif 2012. Cette proposition intègre les éléments suivants :

- les charges à caractère général (hors étude) :	19 027 €
- la reconduite des charges de personnel pour l'ingénierie générale (direction et secrétariat):	51 475 €
- le financement de la plate forme de service emploi saisonnier	114 088 €
- Un volet communication et promotion des évènements culturels	26 565 €
- La poursuite de l'Opération Collective de Modernisation Etude de faisabilité (solde) + salaire chargée de mission	55 425 €

Le projet de budget s'équilibre à 282 268 €. Les cotisations des membres s'élèvent à 119 231 € (2,6 € / habitant), soit le même niveau qu'en 2011.

M. le Président apporte les précisions suivantes :

- Le coût du programme nOmad 2012 est légèrement moins élevé qu'en 2011 (114 088 € contre 117 800 €). Le recours au FSE est plus complexe mais permet une prise en charge de 50 % contre 25 % en 2011 pour le FEDER. Voir point 2 pour le détail des actions.
- le volet communication prévoit le solde de l'action engagée en 2011, soit la promotion des quatre évènements culturels du Pays labellisés « Aquitaine en scène ». Ce travail a donné lieu à la réalisation de clips promotionnels qui seront présentés au comité syndical. La poursuite de cette action est prévue pour un montant de 12 500 € avec une prise en charge à hauteur de 10 000 € du Conseil Régional.
- La subvention FISAC obtenue pour la réalisation de l'étude préalable à l'OCM n'a été que de 10 800 € au lieu des 16 000 € inscrits au BP2011. Cette baisse significative du taux de subvention est préoccupante pour la suite de la démarche.
- un fonds de roulement provisionnel de 14 188 € est prévu afin de faire face à une trésorerie tendue due au recours renforcé aux fonds structurels européens (paiement uniquement en fin d'opération).

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		19 027			
c/60622	carburant	1 200			
c/60632	fournitures petit équipement				
c/6064	Fournitures administratives	988			
c/6132	location bureau	3 557			
c/6135	location véhicule	3 500			
c/616	Assurance	692			
c/6182	documentation	500			
c/6184	organisme de formation	500			
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6238	Relations publiques	1 550			
c/6256	Missions	2 600			
c/6262	Frais de téléphone	1 730			
c/627	commission bancaire	200			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 000			
c/62878	Frais de timbres	740			
INTERETS		1 500			
PERSONNEL INGENIERIE GENERALE		51 475			
	Directeur	47 475	c/7472	subv° Région 2012	10 000
	Stagiaire "routes touristiques"	1 300			
	secrétariat	2 700	c/7477	subv° UE FEADER 2012	6 000
PFS EMPLOI SAISONNIER		114 088			
	salaire chargé de mission	22 900	c/7477	subv° UE 2012	57 044
	salaires contrats saisonniers	12 000	c/7471	Etat Dirrecte 2012	2 500
	charges de fonctionnement	38 363			-
	secrétariat	10 800	c/7472	subv° Région 2012	24 333
	Responsable	25 500	c/7474	commune d'accueil RN13	3 230
	Directeur	4 525	c/7471	remb assises nationales 2011	1 200
COMMUNICATION		26 565	c/7472	subv° Region	
c/6237	Dépliant 2012	7 800		subv° communicat° 2012	3 120
c/6238	événements culturels 2012	12 500		subv° culturelle 2012	10 000
	évts culturels solde 2011	6 265		subv° culturelle 2011	3 353
MISSION OCM		55 425	c/7472	sur étude	
	étude	16 425		subv° Region solde 2011	6 000
	Salaire	39 000			
	suivi animation		c/7472	sur salaire :	
			c/	subv° Region 2012	10 000
			c/7477	subv° UE FEADER 2012	10 000
provision		14 188			
	provision	14 188			
			c/7474	Cotisations	119 231
			OO2	excédent reporté	16 258
TOTAL		282 268	TOTAL		282 268

Ce projet fera l'objet d'un ajustement en vue du vote du budget primitif 2012. L'ajustement portera notamment sur le montant de l'excédent à reporter ici évalué à 16 258 €.

M. le Président sollicite toutefois l'assemblée afin qu'elle l'autorise à lancer les demandes de subventions relatives aux dépenses d'ingénierie ainsi qu'au programme d'actions nomad 2012 sans attendre le vote du budget primitif. Suite à un changement récent du règlement Feader, M. le Président préconise par prudence l'inscription d'une recette limitée à 16 000 € en provenance du Feader (6 000 € pour l'animation générale, 10 000€ pour l'animation thématique OCM).

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions du Conseil Régional pour la mise en œuvre de l'ingénierie 2012 (directeur + chargée de mission OCM) pour un montant de 20 000 €
- De solliciter les subventions de l'Europe au titre de la mesure 341 B du Feader pour la mise en œuvre de l'ingénierie 2012 (directeur + chargée de mission OCM) pour un montant de 20 000 €.
- De solliciter la subvention du Conseil Régional pour les dépenses de communication
- De solliciter les subventions de l'Etat, de l'Europe (au titre du FSE) et du Conseil Régional pour la réalisation du programme d'actions de la plate-forme de services « emplois saisonniers » nOmad 2012
- d'inscrire au Budget Primitif 2012, les crédits nécessaires à la réalisation de ces dépenses.

2- Emplois saisonniers : plan d'actions nOmad 2012

Monsieur le Président rappelle que 2011 a permis de consolider le dispositif d'accueil avec :

- l'ouverture des Lieux d'Accueil des Saisonniers, implantés sur les communes de Biscarrosse, Mimizan et Léon.
- la coordination des trois forums dédiés à l'emploi saisonnier : Biscarrosse, Parentis, Mimizan.
- La mise en œuvre d'actions de médiation animées et menées par les partenaires sociaux et la Direccte (services de l'Etat) dans le cadre d'un accord local

En outre de nouvelles opérations ont vu le jour :

- l'opération « Job Dating », une bourse aux compétences « mer-montagne » menée en janvier 2011 avec la Mission Locale des Landes et la Maison des Saisonniers de St Lary (65)
- l'opération « portes ouvertes » menées en mars 2011 dans l'entreprise agro-alimentaire « Legum Land » à Ychoux, en partenariat avec Pôle Emploi

Monsieur le Président présente le programme d'actions de l'année 2012 qui verra la reconduction du dispositif. En outre, deux nouvelles opérations verront le jour :

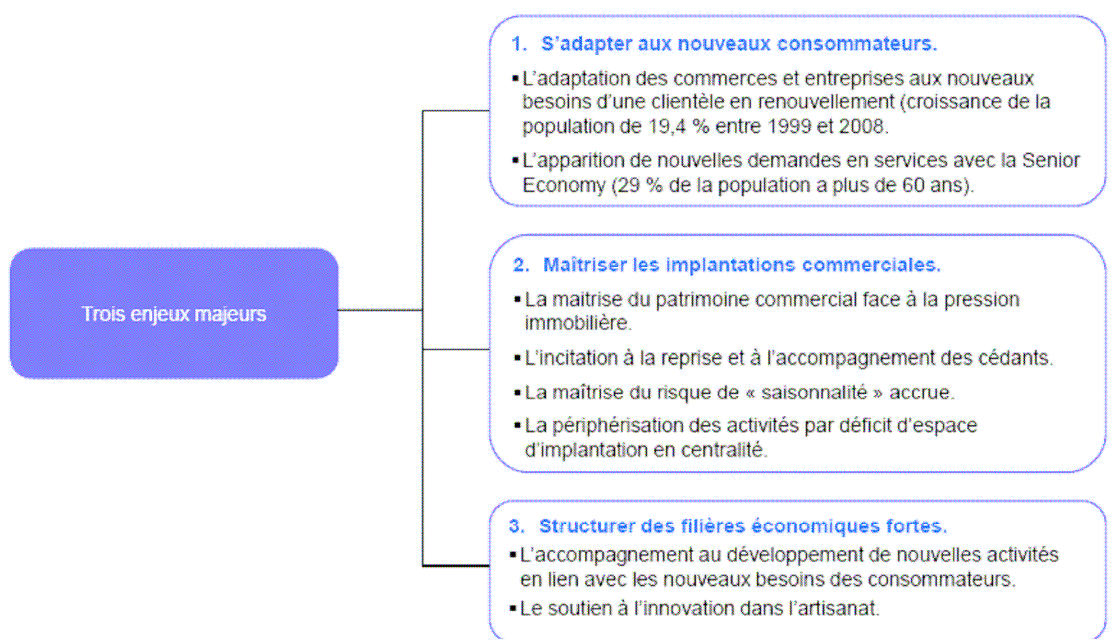
- l'accueil de l'édition 2012 des « Rencontres Nationales des Saisonniers et Pluriactifs » en Septembre 2012 en partenariat avec l'Association ALATRAS (Association Nationale des Lieux d'Accueil pour les Saisonniers) et la Direction Tourisme du Conseil Régional d'Aquitaine et l'organisation d'une conférence territoriale sur l'emploi saisonnier, adossé à l'événement national
- l'accompagnement d'un dispositif d'hébergement des travailleurs saisonniers géré par un organisme de gestion locative extérieur au pays : 17 lits mis à disposition par le Lycée d'Enseignement Professionnel de Parentis. Cette opération d'ingénierie sera menée en partenariat avec les services du Conseil Régional d'Aquitaine.

Le programme 2012 représente une dépense globale de 114 088 €. Sur la base de ces dépenses, les subventions de l'Europe au titre du FSE (50 %), du Conseil Régional d'Aquitaine (25 % sur les salaires, 20 % sur le programme d'actions), et de l'Etat peuvent être sollicitées. Le BP 2012 prévoit enfin une recette de 3 230 € correspondant à la prise en charge des frais d'organisation de la conférence territoriale de septembre 2012 par la collectivité d'accueil, ainsi que 1200 € de remboursement du Ministère de l'Emploi liés à la participation du Pays LNCA aux assises nationales de l'emploi saisonnier à Aix les Bains en Novembre 2011.

3- Point sur l'avancement de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation : présentation du programme d'actions

M. le Président rappelle que les OCM ont pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (conseil, appui au groupement de commerçants et d'artisans ou au regroupement éventuel d'entreprises, actions d'animation ou de promotion de l'offre commerciale locale) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite). D'une durée de trois ans, les OCM doivent être précédées d'une étude de faisabilité. Cette mission d'étude, démarrée en janvier 2011, a été confiée au cabinet « Cibles et Stratégies ». Le comité de pilotage du 10 janvier 2012 a été l'occasion de présenter un projet de programme d'actions adapté à la réalité économique du territoire.

Trois enjeux majeurs se dégagent :



Afin de répondre à ces enjeux, le comité de pilotage de l'OCM a validé le programme d'actions suivants :

❖ Volet « Aides directes aux entreprises » :

7 actions sont proposées dans le volet « aides directes » : aides maximales de 30 % d'un investissement plafonné à 75 000 € (40 % dans le cas d'investissements portant sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la sécurité).

1. L'acquisition de matériels innovants pour conquérir de nouveaux marchés (hors renouvellement)
→cible : les 556 entreprises artisanales du territoire
2. Le renouvellement de matériels techniques et mises aux normes pour les artisans de plus de 53ans
→cible : les 150 entreprises artisanales du territoire dont le dirigeant à plus de 53 ans.
3. Favoriser l'implantation des artisans en Zones d'activité Economique
→cible : les 400 entreprises artisanales non implantées en ZAE.
4. Mise en accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (40% d'aides)
→cible : les 605 entreprises commerciales disposant d'un point de vente
5. Rénovation des points de vente, de la façade et de la vitrine pour tous les commerces ouverts à l'année
→cible : les 605 entreprises commerciales disposant d'un point de vente
6. Aménagement des CHR (Cafés Hôtel Restaurant) ouverts à l'année dans les communes de moins de 2000 habitants
→cible : les 58 Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) implantés sur les communes de moins de 2000 habitants
7. Tous types de travaux dans les entreprises de moins de 1 an d'ancienneté pour les entreprises commerciales et artisanales
→les 73 commerçants de proximité sédentaires et CHR de moins de 1 an d'ancienneté

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1	Cibles	Dossiers Tranche 1	Montant Moyen HT	Taux	Total Travaux	Financement	Entreprises
1. L'acquisition de matériels innovants	556	10	35 000 €	30%	350 000 €	105 000 €	245 000 €
2. Renouvellement de matériels techniques et mises aux normes pour les artisans de plus de 53 ans	150	5	35 000 €	30%	175 000 €	52 500 €	122 500 €
3. L'implantation en Zones d'activités	400	4	50 000 €	30%	200 000 €	60 000 €	140 000 €
4. Mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	605	15	15 000 €	40%	225 000 €	90 000 €	135 000 €
5. Aménagement des points de vente pour tous les commerces	605	10	8 000 €	30%	80 000 €	24 000 €	56 000 €
6. Aménagement des cafés-hôtels-restaurants dans les communes de – de 2000 habitants	58	2	25 000 €	30%	50 000 €	15 000 €	35 000 €
7. Tous types de travaux pour les entreprises commerciales et artisanales de moins d'un an d'ancienneté	73	12	5 000 €	30%	60 000 €	18 000 €	42 000 €
Bilan conseil		58	400 €	30%	23 200 €	6 960 €	16 240 €
					1 163 200 €	371 460 €	791 740 €

❖ **Volet « actions collectives »**

En parallèle, le programme **prévoit 8 actions collectives**:

1. Professionnaliser les Unions commerciales du Pays
 - a. Par la mise en réseau et la mobilisation collective des Unions commerciales (UC)
 - b. Par le coaching individuel des UC pour construire un programme d'actions structuré
 - c. Par la mise en œuvre de plans signalétiques
2. Créer un réseau des artisans d'art
 - a. Mise en réseau
 - b. Communication sur les artisans d'art
 - c. Réalisation de salons des métiers d'art (année 2), d'une boutique partagée
3. Créer un club d'artisans pour l'éco-construction sur le Pays
 - a. Organisation un forum pour informer sur les outils et formations
 - b. Mise en réseau des professionnels du bâtiment
 - c. Promotion du réseau
4. Promouvoir les services à la population
 - a. Animation d'un groupe de travail avec les entreprises de services, Conception d'une identité
 - b. Campagne de communication
5. Accompagner et conseiller les collectivités
 - a. Partager avec les élus du territoire, l'enjeu de requalification des centralités et sensibiliser les risques de la périphérisation des activités.
 - b. Orienter les élus vers des solutions réglementaires et opérationnelles permettant de gérer l'avenir des centres-bourgs et centres-villes.
6. Soutenir les marchés du territoire
 - a. Promotion des marchés du territoire
 - b. Mise à disposition des communes d'un pack communication (kit signalétique...)
 - c. Professionnalisation des placiers
7. Mettre en réseau les commerces multiservices et de proximité
 - a. Groupe de réflexion
 - b. Campagne d'information
 - c. Coaching individuel
8. Animer le dispositif
 - a. Rémunération de la chargée de mission OCM
 - b. Communication sur l'OCM

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1	Budget	Taux	FISAC	Pays/EPCI	Entreprises
1. la professionnalisation des UC	22 800 €	50%	11 400 €	6 900 €	4 500 €
2. la création d'un club des artisans d'art du territoire	5 000 €	50%	2 500 €		2 500 €
3. la création d'un club d'artisans pour l'éco-construction	8 000 €	50%	4 000 €	2 000 €	2 000 €
4. la promotion des services à la personne	3 000 €	50%	1 500 €		1 500 €
5. l'accompagnement-conseil des collectivités	5 000 €	50%	2 500 €	2 500 €	
6. le soutien au développement des marchés	8 600 €	50%	4 300 €	4 300 €	
7. la mise en réseau des commerces de proximité	9 000 €	50%	4 500 €	3 500 €	1 000 €
8. l'animation et la gouvernance du dispositif OCM	55 500 €	50%	22 750 €	32 750 €	
	116 900 €		53 450 €	43 450 €	11 500 €

M. Rodriguez demande si l'enveloppe consacrée à l'action collective n° 5 « accompagnement conseil des collectivités » pouvait être renforcée : il propose notamment de mettre à profit les aides du FISAC pour engager une réflexion sur l'accueil des entreprises, la qualification des zones d'activités, et la gestion du foncier économique à l'échelle intercommunale.

M. Ignacel propose de solliciter l'avis de la Direccte à ce sujet afin d'évaluer l'éligibilité de ce type de dépenses dans le cadre d'une OCM.

Sur proposition du président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider le volet « aides directes » et le volet « actions collectives » du programme d'actions
- De valider les plans de financement du volet « aides directes » et du volet « actions collectives » du programme d'actions
- D'autoriser le Président à ajuster les dépenses présentées en fonction des échanges avec les financeurs
- D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature auprès des services de l'Etat pour la conduite des tranches opérationnelles de l'OCM
- De solliciter les subventions de l'Etat au titre du FISAC, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes pour le financement du volet « aides directes du programme d'actions » de l'OCM
- De solliciter les subventions de l'Etat au titre du FISAC pour le financement du volet « actions collectives » de l'OCM
- D'inscrire au Budget Primitif 2012 les crédits nécessaires à la réalisation future de l'OCM.

4- Gestion du personnel :

- **recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « emploi saisonnier » en remplacement du poste actuel (fin de contrat mai 2012)**

M. le Président rappelle que M. Gerardo Deustua est sous contrat avec le Pays LNCA jusqu'au 31 mai et indique que des raisons familiales l'amèneront ensuite à quitter la métropole. M. le Président souhaite qu'une période de transition permette d'assurer la réalisation du programme d'actions nOmad dans les meilleures conditions. Aussi, il propose de prévoir un CDD de 2 mois à mi-temps du 1^{er} mars au 30 avril 2012, enchaînant sur un CDD de trois ans à compter du 1^{er} mai.

Un profil de poste sera transmis dans les meilleurs délais au centre de gestion afin de déclarer l'offre de recrutement. Les présidents des trois communautés de communes membres du Pays seront associés à la sélection des candidats.

- **lancement d'une offre de stage « applications numériques dédiées au tourisme »**

La valorisation du patrimoine local est un des objectifs que le Pays LNCA poursuit depuis sa création. Dès 2004, un inventaire du patrimoine a ainsi été réalisé sur les 23 communes du Pays. Le lancement du premier dépliant des Routes Touristiques a été réalisé en 2007 : 20 000 dépliantes sont depuis édités chaque saison. En 2010, le site internet dédié aux Routes Touristiques www.pays-cote-argent.com était mis en ligne. En 2011, l'inventaire du patrimoine a été répertorié et géolocalisé grâce à GoogleEarth. Aujourd'hui, cet inventaire reste inaccessible au grand public. L'objectif de cette offre de stage est de valoriser ce patrimoine grâce aux nouveaux outils numériques : site internet, mobile, applications pour smartphone...

Le stage consistera à :

- élaborer un diagnostic numérique du territoire
- apporter un regard critique sur les outils utilisables
- définir les concepts pour les besoins de la collectivité
- développer et tester le nouvel outil que vous aurez choisi
- créer un outil assez design pour plaire au plus grand nombre

Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'ouvrir un stage pour des étudiants de niveau licence, master I ou II
- De prévoir une durée de stage comprise entre 3 et 6 mois
- De désigner le directeur du Pays, comme maître de stage.
- De fixer la gratification due au stagiaire à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale
- De mettre à la disposition du stagiaire un poste de travail situé dans les bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2 avenue de la gare à Mimizan.
- De prévoir l'indemnisation de ces frais de déplacements.

5- Questions diverses

- **Information SCOT des CC Grands Lacs et Mimizan**

M. le Président rappelle que le périmètre du SCOT a été fixé par arrêt du Préfet des Landes le 23 mai 2011. Le lancement de l'élaboration du SCOT est désormais subordonnée à la création d'un syndicat Mixte fermé, composé des deux communautés de communes, telle que l'impose l'article L122-4 du Code de l'urbanisme.

Il informe le comité syndical de la démarche de création du Syndicat Mixte « Scot du Born » : la Communauté de Communes de Mimizan et la Communauté de Communes des Grands Lacs ont respectivement délibéré le 30 novembre 2011 et le 15 décembre 2011 afin de transférer la compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du SCOT au nouveau syndicat.

L'adhésion des deux Communautés de Communes au Syndicat Mixte « SCOT du Born » est néanmoins subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de la majorité qualifiée requise : 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou vice versa). Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. Dans le cas du Syndicat Mixte « SCOT du Born » (36 070 habitants en 2010) , cette dernière disposition ne concerne que la commune de Biscarrosse.

Une fois cette majorité qualifiée acquise, le préfet devra consulter la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avant de prononcer la création officielle du Syndicat Mixte.

- **Evolution des statuts et du calcul des cotisations**

Selon les statuts actuels :

Les contributions des EPCI et communes membres sont calculées chaque année et décidée par délibération du Conseil du Syndicat Mixte selon le calcul suivant :

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population de la DGF communale)
- 50 % au prorata de la somme des bases brutes des quatre taxes (TP, TFB, TFNB, TH) des EPCI (total des bases des communes composant les EPCI) et des communes membres.

Or la Réforme de la Taxe Professionnelle l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale. Néanmoins, les services fiscaux n'ont pas encore communiqué les bases fiscales de la CET et aucune simulation n'est possible à ce jour. Plusieurs formules pourront être testées en panachant les principales ressources du bloc communales issues de la réforme de la fiscalité locale.

En attendant, l'appel à cotisations 2012 lancé en ce début d'année se fera donc sur la base des montants déjà appelés en 2011 et issus de l'ancienne clef de répartition.

M. le Président propose que la prochaine réunion du comité syndical permette de retenir une nouvelle formule à partir de plusieurs simulations. Cette nouvelle formule n'entrera donc en vigueur que pour l'appel des cotisations 2013. Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean Pierre DUFEU". The signature is stylized with long horizontal strokes and a vertical line on the left.

Jean Pierre DUFEU